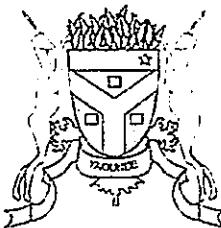


REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
.....  
DEPARTEMENT DU MFOUNDI  
.....  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1<sup>er</sup>  
.....  
SECRETARIAT GENERAL  
.....  
SERVICE FINANCIER ET DES MARCHES PUBLICS  
.....  
BUREAU DES MARCES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
.....  
MFOUNDI DIVISION  
.....  
YAOUNDE 1<sup>er</sup> DISTRICT COUNCIL  
.....  
GENERAL SECRETARIAT  
.....  
OFFICE OF PUBLIC PROCUREMENT

Maitre d'Ouvrage : Maire de la Commune de Yaoundé 1<sup>er</sup>

Autorité Contractante : Maire de la Commune de Yaoundé 1<sup>er</sup>

Commission de Passation des Marchés Publics : Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Yaoundé 1<sup>er</sup>

ADDITIF N° 004 DU 10/03/2025  
RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
N°004/ADNO/CAYI/SFMP/BMP/CIPM/2025 DU 03/02/2025 POUR LA FOURNITURE D'UN COMPACTEUR VIBRANT A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1<sup>er</sup> EN PROCEDURE D'URGENCE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL (AAO)**

AU LIEU DE LIRE	LIRE PLUTOT
<p><b>15. Critères d'évaluation</b></p> <p><b>15.1. Critères éliminatoires</b></p> <p><b>Dossier administratif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;</li> <li>• Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);</li> <li>• Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;</li> <li>• Non-respect du format de fichier des offres ;</li> </ul> <p><b>Offre technique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;</li> <li>• Non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture ;</li> <li>• Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;</li> <li>• Absence de l'attestation de catégorisation;</li> <li>• Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;</li> <li>• Non satisfaction, au moins 70% des critères essentiels;</li> </ul> <p><b>Offer financière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière;</li> <li>• Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;</li> </ul>	<p><b>15. Critères d'évaluation</b></p> <p><b>15.1. Critères éliminatoires</b></p> <p><b>Dossier administratif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;</li> <li>• Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);</li> <li>• Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;</li> <li>• Non-respect du format de fichier des offres ;</li> </ul> <p><b>Offre technique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;</li> <li>• Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;</li> <li>• Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;</li> <li>• Attestation signée sur l'honneur par le soumissionnaire et par laquelle il certifie avoir lu et accepté sans réserves les Cahiers de charges du DAO (CCAP, CCTP) ;</li> <li>• Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.</li> <li>• Absence de l'attestation de catégorisation ou du récépissé de dépôt des offres de catégorisation ;</li> <li>• Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée;</li> <li>• Non satisfaction, au moins 70% des critères essentiels;</li> </ul> <p><b>Offre financière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière;</li> <li>• Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;</li> </ul>

Critères essentiels		Critères essentiels	
N°	Désignation	N°	Désignation
1	Présentation générale de l'offre	1	Présentation générale de l'offre
2	Personnel d'encadrement ;	2	Personnel d'encadrement ;
3	Planning et délai de livraison	3	Planning et délai de livraison
4	garantie	4	Service après-vente
5	Références de l'entreprise	5	garantie
6	Capacité financière de 50 000 000 (cinquante millions) FCFA	6	Formation de l'opérateur
		7	Références de l'entreprise
		8	Capacité financière de 50 000 000 (cinquante millions) FCFA

*Le système de notation des offres est binaire (oui ou non).*

*Le système de notation des offres est binaire (oui ou non).*

#### REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRE (RPAO)

#### 15. Critères d'évaluation

##### 15.1. Critères éliminatoires

###### Dossier administratif

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;
- Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-respect du format de fichier des offres ;

###### Offre technique

- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Absence de l'attestation de catégorisation;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Non satisfaction, au moins 70% des critères essentiels;

###### Offre financière

- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière;
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;

#### 15. Critères d'évaluation

##### 15.1. Critères éliminatoires

###### Dossier administratif

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;
- Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-respect du format de fichier des offres ;

###### Offre technique

- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Attestation signée sur l'honneur par le soumissionnaire et par laquelle il certifie avoir lu et accepté sans réserves les Cahiers de charges du DAO (CCAP, CCTP) ;
- Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.
- Absence de l'attestation de catégorisation ou du récépissé de dépôt des offres de catégorisation ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée;
- Non satisfaction, au moins 70% des critères essentiels;

###### Offre financière

- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière;
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;

#### Critères essentiels

N°	Désignation
1	Présentation générale de l'offre

#### Critères essentiels

N°	Désignation
1	Présentation générale de l'offre

<table border="1"> <tr><td>2</td><td>Personnel d'encadrement ;</td></tr> <tr><td>3</td><td>Planning et délai de livraison</td></tr> <tr><td>4</td><td>garantie</td></tr> <tr><td>5</td><td>Références de l'entreprise</td></tr> <tr><td>6</td><td>Capacité financière de 50 000 000 (cinquante millions) FCFA</td></tr> </table>	2	Personnel d'encadrement ;	3	Planning et délai de livraison	4	garantie	5	Références de l'entreprise	6	Capacité financière de 50 000 000 (cinquante millions) FCFA	<table border="1"> <tr><td>2</td><td>Personnel d'encadrement ;</td></tr> <tr><td>3</td><td>Planning et délai de livraison</td></tr> <tr><td>4</td><td>Service après-vente</td></tr> <tr><td>5</td><td>garantie</td></tr> <tr><td>6</td><td>Formation de l'opérateur</td></tr> <tr><td>7</td><td>Références de l'entreprise</td></tr> <tr><td>8</td><td>Capacité financière de 50 000 000 (cinquante millions) FCFA</td></tr> </table>	2	Personnel d'encadrement ;	3	Planning et délai de livraison	4	Service après-vente	5	garantie	6	Formation de l'opérateur	7	Références de l'entreprise	8	Capacité financière de 50 000 000 (cinquante millions) FCFA
2	Personnel d'encadrement ;																								
3	Planning et délai de livraison																								
4	garantie																								
5	Références de l'entreprise																								
6	Capacité financière de 50 000 000 (cinquante millions) FCFA																								
2	Personnel d'encadrement ;																								
3	Planning et délai de livraison																								
4	Service après-vente																								
5	garantie																								
6	Formation de l'opérateur																								
7	Références de l'entreprise																								
8	Capacité financière de 50 000 000 (cinquante millions) FCFA																								
<p><i>Le système de notation des offres est binaire (oui ou non).</i></p>	<p><i>Le système de notation des offres est binaire (oui ou non).</i></p>																								
<p><b>MODE DE SOUMISSION</b></p> <p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne, hors ligne. Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes au soumissionnaire, il ne peut utiliser les deux modes à la fois</p>	<p><b>MODE DE SOUMISSION</b></p> <p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne uniquement.</p>																								
<p><b>CAHIERS DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)</b></p> <p><b>CHAPITRE IV : RECEPTIONS</b></p> <p>42.3. La Commission de réception qui siégera en présence du Représentant du MINMAP comme Observateur, sera composée des membres suivants : - Président ; Le Maire de la Commune de l'Arrondissement de Yaoundé 1er ou son représentant ; Rapporteur : le Chef service du Patrimoine/MFOUNDI</p> <p><b>Membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Chef de Service du Marché</li> <li>- Le Chef du Bureau des Marchés Publics ou son représentant</li> <li>- Le chef de bureau de la comptabilité matières</li> </ul> <p>Le cocontractant ;</p>	<p><b>CHAPITRE IV : RECEPTIONS</b></p> <p>42.2. Constatation éventuelle du repliement des installations de chantier et de la remise en état des lieux.</p> <p>42.3. La Commission de réception qui siégera en présence du Représentant du MINMAP comme Observateur, sera composée des membres suivants : - Président ; Le Maire de la Commune de l'Arrondissement de Yaoundé 1er ou son représentant ; - Rapporteur : le Chef service du Patrimoine/MFOUNDI</p> <p><b>Membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Chef de Service du Marché</li> <li>- Le Chef du Bureau des Marchés Publics ou son représentant</li> <li>- Le chef de bureau de la comptabilité matières</li> </ul>																								
<p><b>Article 26 : Décompte général et définitif (CCAG Article 35)</b></p> <p>26.1. A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, l'Entrepreneur dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par l'Ingénieur du marché et le chef de service du marché. Ce décompte comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le décompte final,</li> <li>- le solde,</li> <li>- la récapitulation des acomptes mensuels.</li> </ul> <p>La signature du décompte général et définitif sans réserve par l'entrepreneur, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.</p> <p>26.2. Le décompte est par la suite transmis à l'autorité contractante pour visa avant transmission à l'organisme payeur.</p>	<p><b>Article 26 : Décompte ou facture général et définitif (CCAG Article 35)</b></p> <p>26.1. A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, l'Entrepreneur dresse le décompte ou facture général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par l'Ingénieur du marché et le chef de service du marché après obtention du visa du MINMAP. Ce décompte comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le décompte final,</li> <li>- le solde,</li> <li>- la récapitulation des acomptes mensuels.</li> </ul> <p>La signature du décompte ou facture général et définitif sans réserve par l'entrepreneur, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.</p> <p>26.2. Le décompte ou facture est par la suite transmis à l'autorité contractante pour visa du MINMAP avant transmission à l'organisme payeur.</p>																								

Ampliations :

MINTP  
MINMAP  
AFFICHAGE

